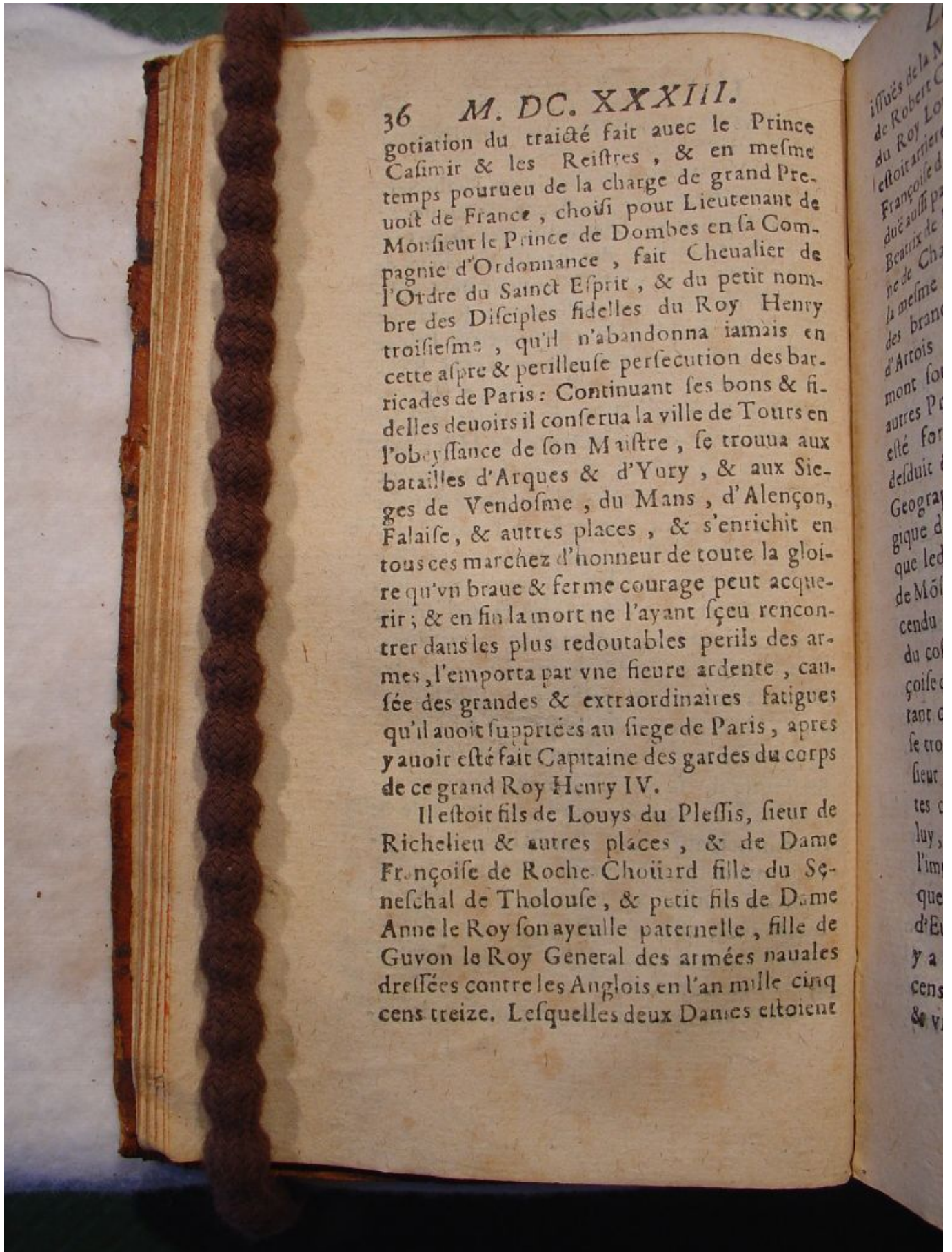


1633_0036.jpg

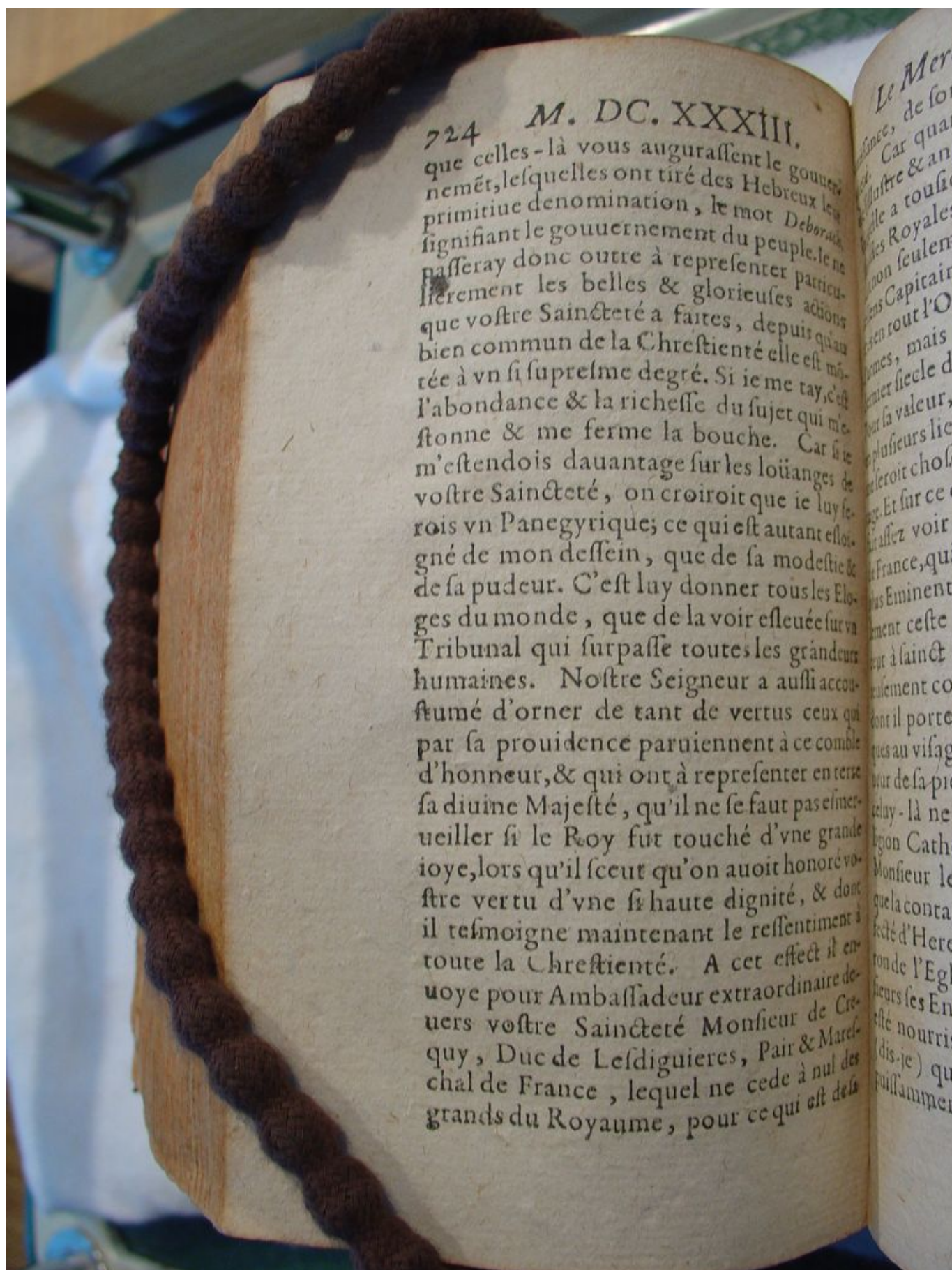


36 *M. DC. XXXIII.*
gotiation du traité fait avec le Prince
Casimir & les Reistres, & en mesme
temps pourueu de la charge de grand Pre-
uoit de France, choisi pour Lieutenant de
Monsieur le Prince de Dombes en la Com-
pagnie d'Ordonnance, fait Cheualier de
l'Ordre du Saint Esprit, & du petit nom-
bre des Disciples fidelles du Roy Henry
troisiesme, qu'il n'abandonna iamais en
cette aspre & perilleuse persecution des bar-
ricades de Paris: Continuant ses bons & fi-
delles deuoirs il conserua la ville de Tours en
l'obeyssance de son Mistrre, se trouua aux
batailles d'Arques & d'Yury, & aux Sie-
ges de Vendosme, du Mans, d'Alençon,
Falaise, & autres places, & s'enrichit en
tous ces marchez d'honneur de toute la gloi-
re qu'un braue & ferme courage peut acquerir;
& en fin la mort ne l'ayant sceu rencon-
trer dans les plus redoutables perils des ar-
mes, l'emporta par vne fièvre ardente, cau-
sée des grandes & extraordinaires fatigues
qu'il auoit supprtees au siege de Paris, apres
y auoir esté fait Capitaine des gardes du corps
de ce grand Roy Henry IV.

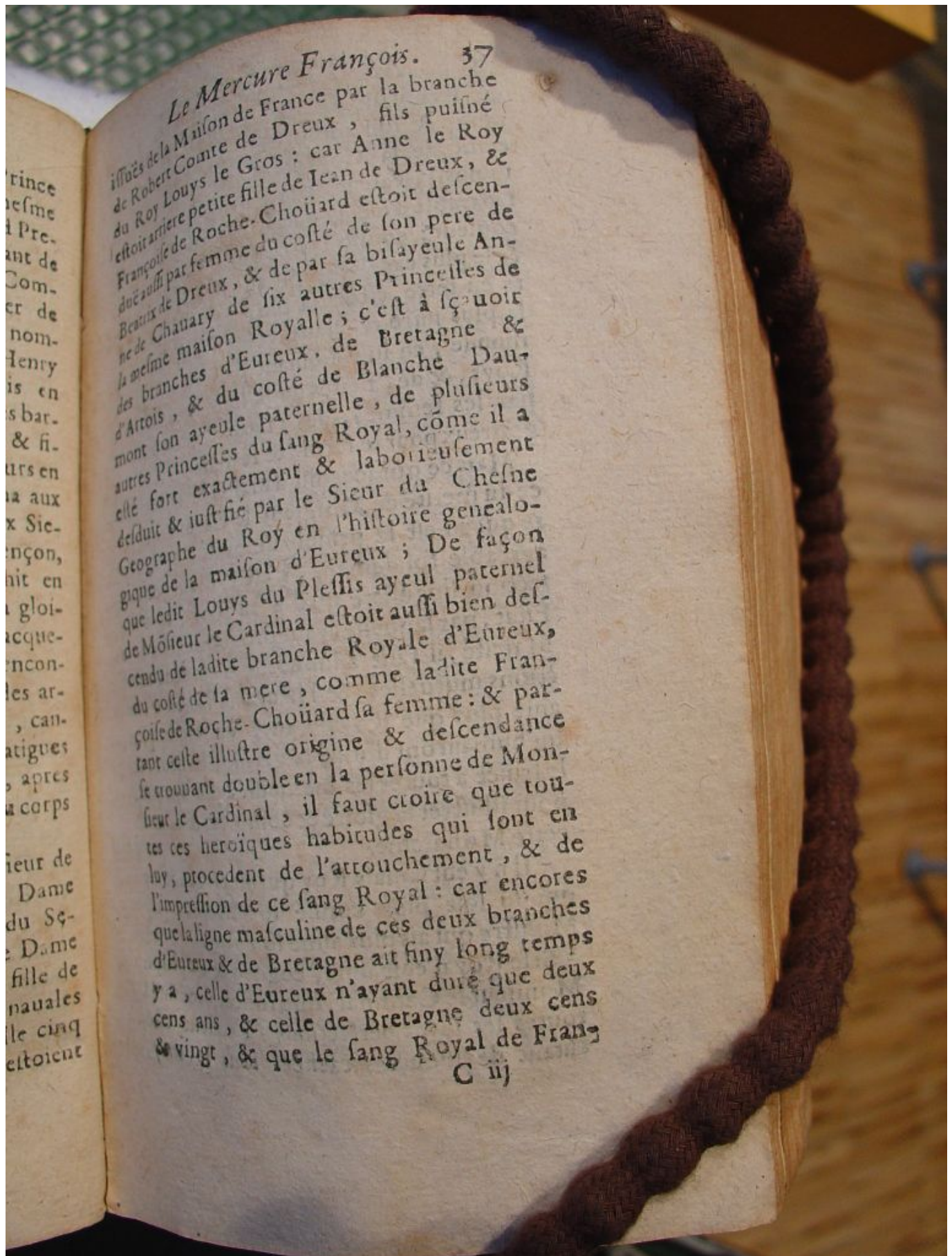
Il estoit fils de Louys du Plessis, sieur de
Richelieu & autres places, & de Dame
Françoisse de Roche Choüard fille du Se-
neschal de Tholouse, & petit fils de Dame
Anne le Roy son ayeulle paternelle, fille de
Guyon le Roy General des armées nauales
dressées contre les Anglois en l'an mille cinq
cens treize. Lesquelles deux Dames estoient

issus de la M
de Robert C
du Roy Lo
estoit armer
Françoisse d
dûe aussi pa
Beatrix de
ne de Cha
la mesme
des bran
d'Arrois
mont son
autres P
esté for
desluit
Geogra
gique d
que led
de Mō
cendu
du col
goise
tant c
se tro
sieur
tes c
luy,
l'im
que
d'Et
y a
cens
& v

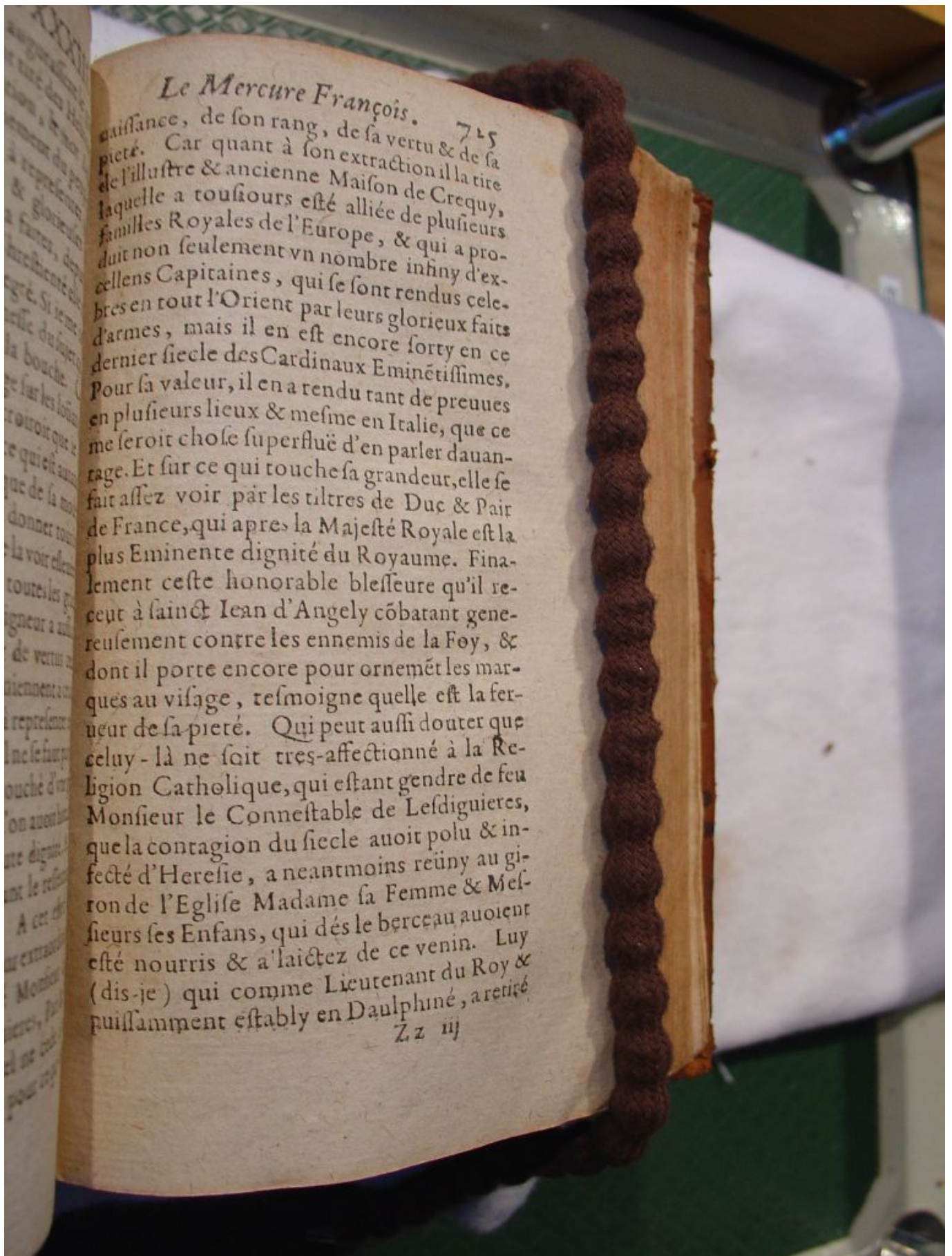
1633_0724.jpg



1633_0037.jpg



1633_0725.jpg



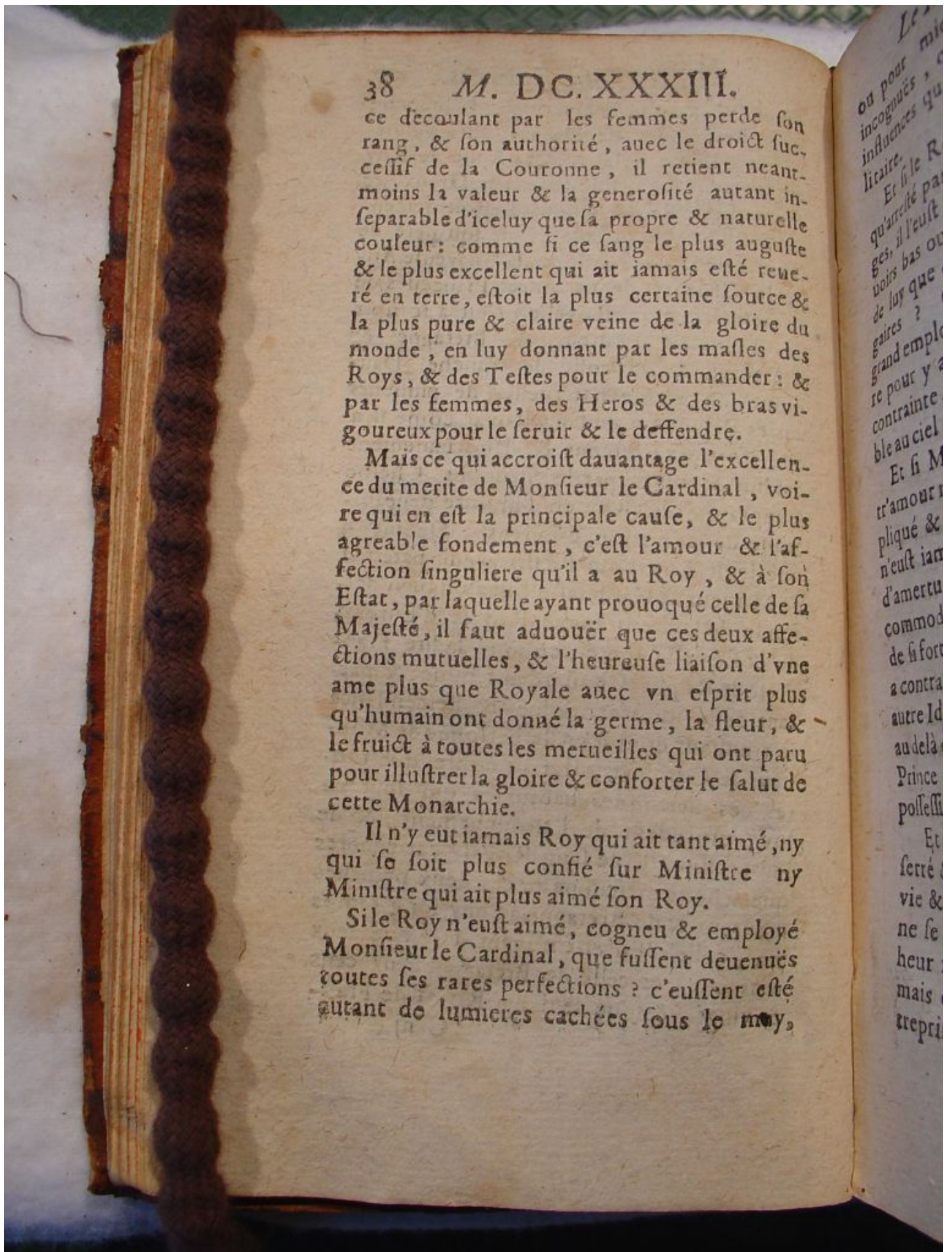
Le Mercure François.

715

naissance, de son rang, de sa vertu & de sa
pieté. Car quant à son extraction il la tire
de l'illustre & ancienne Maison de Crequy,
laquelle a tousiours esté alliée de plusieurs
familles Royales de l'Europe, & qui a pro-
duit non seulement vn nombre infiny d'ex-
cellens Capitaines, qui se sont rendus cele-
bres en tout l'Orient par leurs glorieux faits
d'armes, mais il en est encore sorty en ce
dernier siecle des Cardinaux Eminētissimes.
Pour sa valeur, il en a rendu tant de preuues
en plusieurs lieux & mesme en Italie, que ce
me seroit chose superflüë d'en parler dauan-
tage. Et sur ce qui touche sa grandeur, elle se
fait assez voir par les tiltres de Duc & Pair
de France, qui apres la Majesté Royale est la
plus Eminente dignité du Royaume. Fina-
lement ceste honorable blessure qu'il re-
ceut à saint Iean d'Angely cōbatant gene-
reusement contre les ennemis de la Foy, &
dont il porte encore pour ornemēt les mar-
ques au visage, tesmoigne quelle est la fer-
ueur de sa pieté. Qui peut aussi douter que
celuy-là ne soit tres-affectionné à la Re-
ligion Catholique, qui estant gendre de feu
Monsieur le Connestable de Lesdiguières,
que la contagion du siecle auoit polu & in-
fecté d'Herésie, a neantmoins reüny au gi-
ron de l'Eglise Madame sa Femme & Mes-
sieurs ses Enfans, qui dés le berceau auoient
esté nourris & a'laittez de ce venin. Luy
(dis-je) qui comme Lieutenant du Roy &
puissamment estably en Daulphiné, a retiré

Zz iij

1633_0038.jpg



38 M. DC. XXXIII.
ce decoulant par les femmes perde son
rang, & son autorité, avec le droit suc-
cessif de la Couronne, il retient neant-
moins la valeur & la generosité autant in-
separable d'iceluy que la propre & naturelle
couleur: comme si ce sang le plus auguste
& le plus excellent qui ait iamais esté reue-
ré en terre, estoit la plus certaine source &
la plus pure & claire veine de la gloire du
monde, en luy donnant par les masses des
Roys, & des Testes pour le commander: &
par les femmes, des Heros & des bras vi-
goureux pour le seruir & le deffendre.

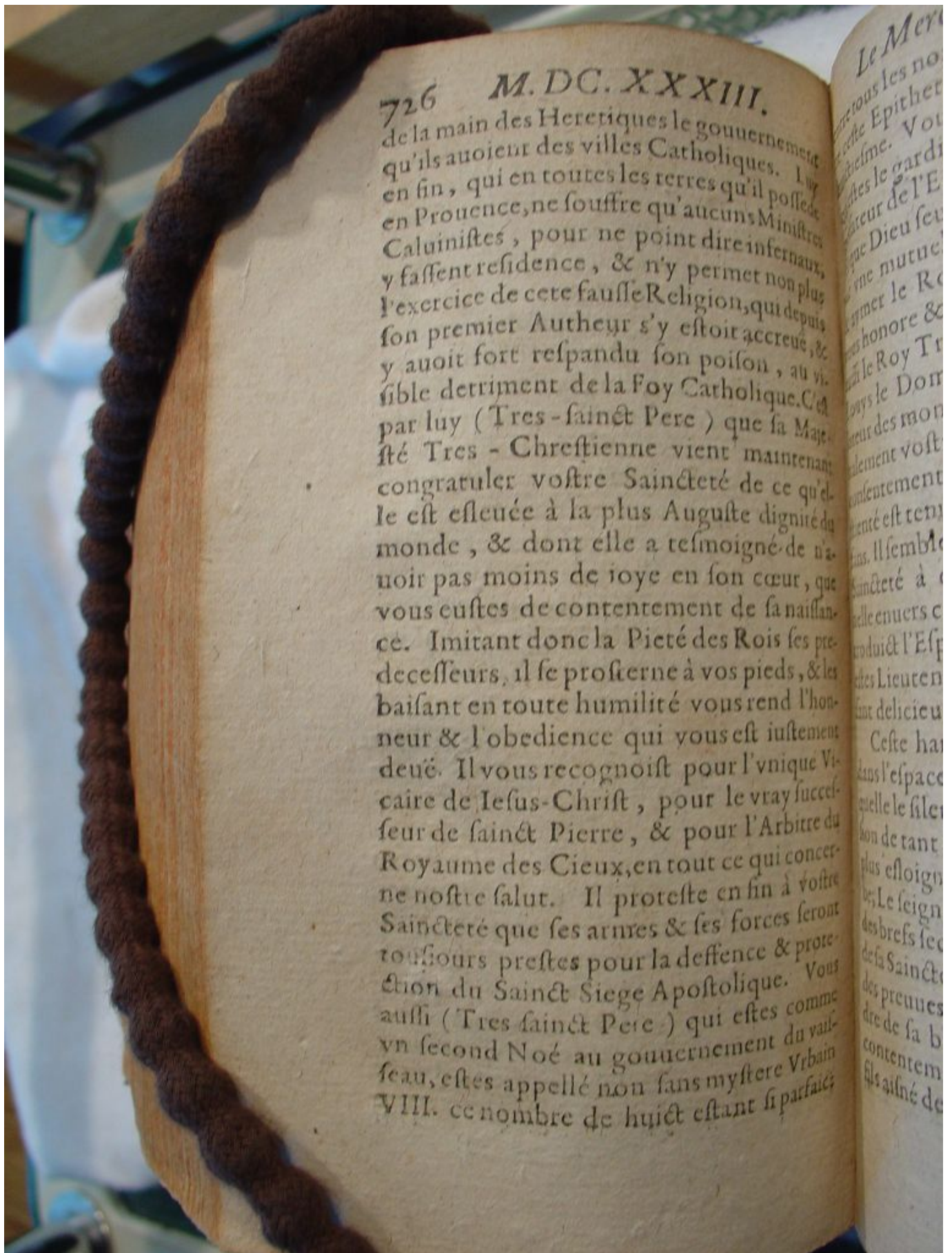
Mais ce qui accroist dauantage l'excellen-
ce du merite de Monsieur le Cardinal, voi-
re qui en est la principale cause, & le plus
agreable fondement, c'est l'amour & l'af-
fection singuliere qu'il a au Roy, & à son
Estat, par laquelle ayant prouué celle de sa
Majesté, il faut aduouër que ces deux affe-
ctions mutuelles, & l'heureuse liaison d'une
ame plus que Royale avec vn esprit plus
qu'humain ont donné la germe, la fleur, &
le fruit à toutes les merueilles qui ont paru
pour illustrer la gloire & conforter le salut de
cette Monarchie.

Il n'y eut iamais Roy qui ait tant aimé, ny
qui se soit plus confié sur Ministre ny
Ministre qui ait plus aimé son Roy.

Si le Roy n'eust aimé, cogneu & employé
Monsieur le Cardinal, que fussent deuenues
toutes ses rares perfections? c'eussent esté
autant de lumieres cachées sous le moy,

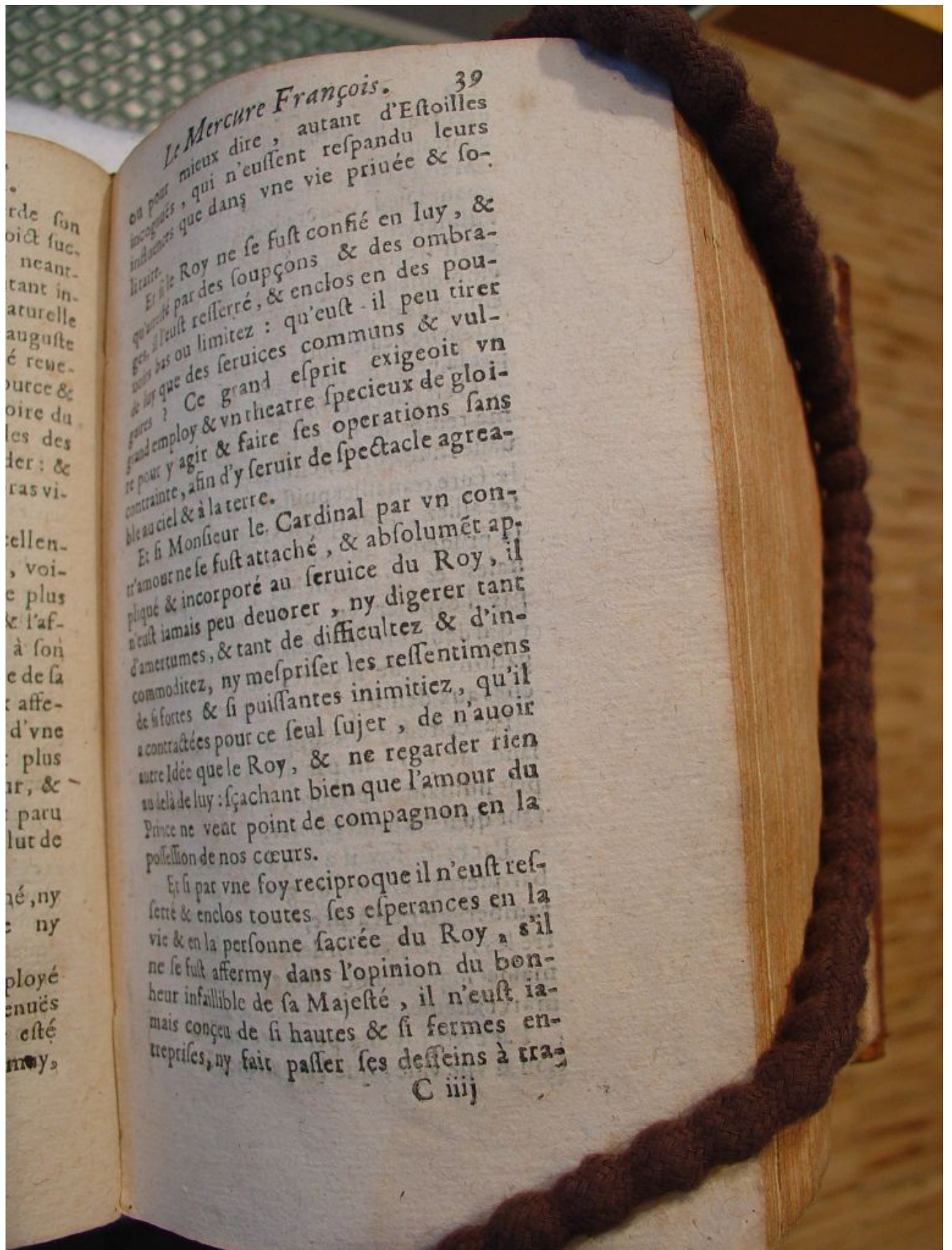
ou pour mi
incognus,
influences qu
litaire.
Et si le R
qu'arrêté pa
ges, il l'eust
uois bas ou
de luy que
gaires?
grand empl
re pour y a
contrainte
ble au ciel
Et si M
tr'amour
pliqué &
n'eust iam
d'amertu
commod
de si fort
a contra
autre Id
au delà
Prince
posse
Et
serre
vie &
ne se
heur
mais
repre

1633_0726.jpg

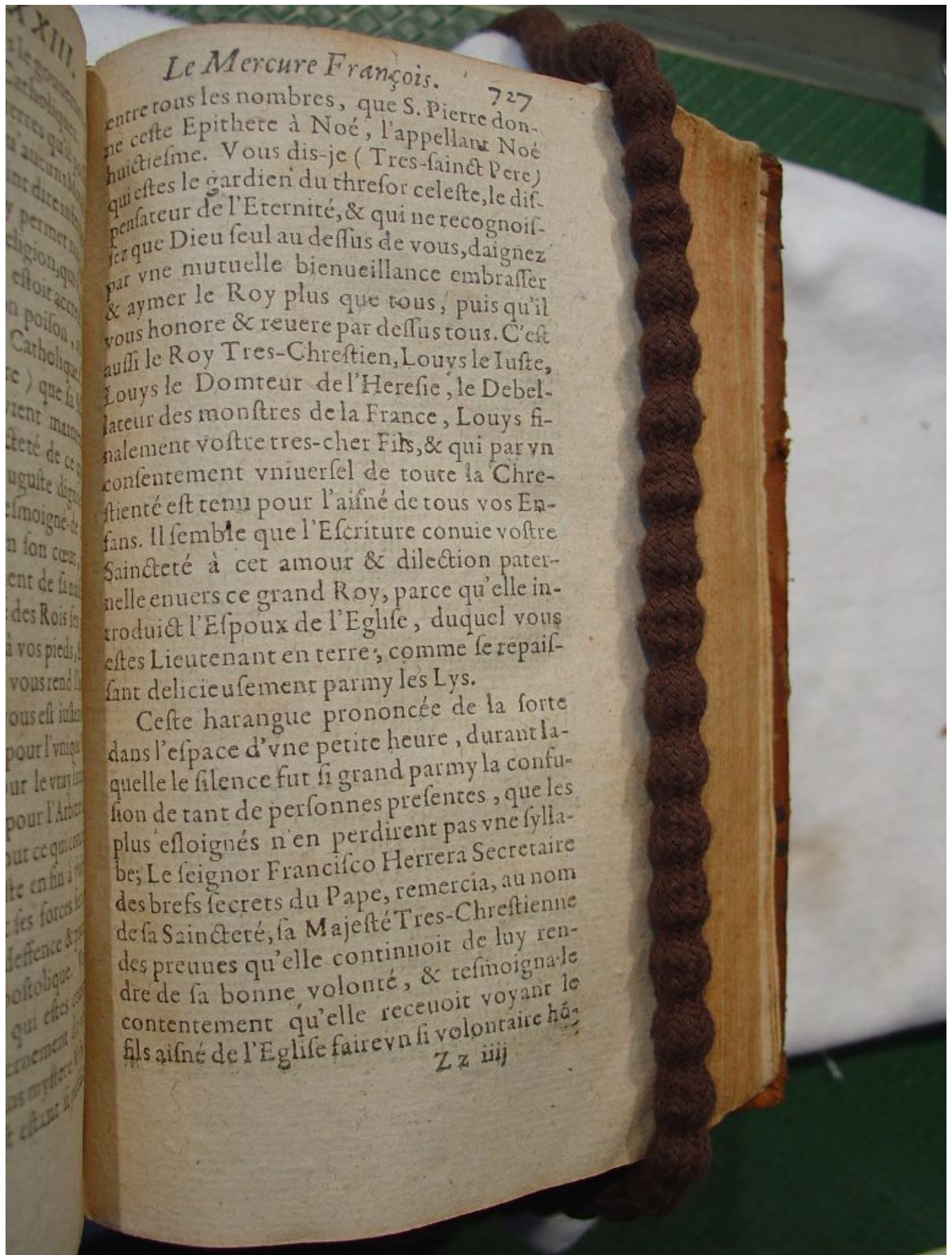


726 M. DC. XXXIII.
de la main des Heretiques le gouvernement
qu'ils auoient des villes Catholiques. Luy
en fin, qui en toutes les terres qu'il possede
en Prouence, ne souffre qu'aucuns Ministres
Caluinistes, pour ne point dire infernaux,
y fassent residence, & n'y permet non plus
l'exercice de cete fausse Religion, qui depuis
son premier Autheur s'y estoit accreue, &
y auoit fort respandu son poison, au vi-
sible detrimment de la Foy Catholique. C'est
par luy (Tres-sainct Pere) que sa Maje-
ste Tres-Chrestienne vient maintenant
congratuler vostre Sainctete de ce qu'elle
est esleuee a la plus Auguste dignite du
monde, & dont elle a tesmoigne de n'a-
uoir pas moins de ioye en son cœur, que
vous eustes de contentement de sa naissan-
ce. Imitant donc la Pieté des Rois ses pre-
decesseurs, il se prosterne a vos pieds, & les
baissant en toute humilité vous rend l'hon-
neur & l'obedience qui vous est iustement
deuë. Il vous reconnoist pour l'vnique Vi-
caire de Iesus-Christ, pour le vray succes-
seur de saint Pierre, & pour l'Arbitre du
Royaume des Cieux, en tout ce qui concer-
ne nostre salut. Il proteste en fin a vostre
Sainctete que ses armes & ses forces seront
toujours prestes pour la deffence & prote-
ction du Sainct Siege Apostolique. Vous
aussy (Tres-sainct Pere) qui estes comme
vn second Noë au gouvernement du vail-
seau, estes appellé non sans mystere Urbain
VIII. ce nombre de huiet estant si parfait;

1633_0039.jpg



1633_0727.jpg



Le Mercure François.

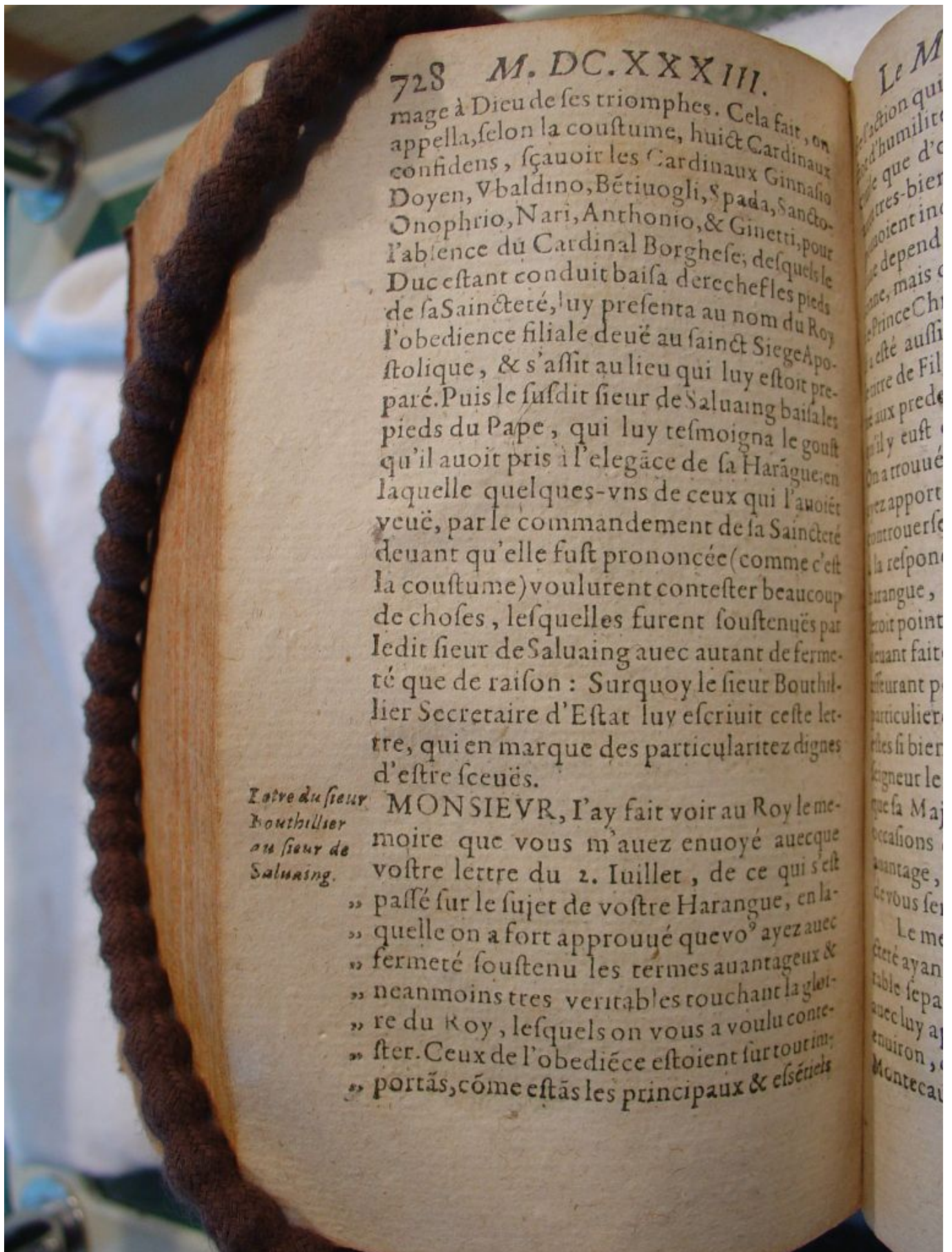
727

entre tous les nombres, que S. Pierre donne ceste Epithete à Noé, l'appellant Noé huictiesme. Vous dis-je (Tres-sainct Pere) qui estes le gardien du thresor celeste, le dispensateur de l'Eternité, & qui ne recognoissez que Dieu seul au dessus de vous, daignez par vne mutuelle bienueillance embrasser & aymer le Roy plus que tous, puis qu'il vous honore & reuere par dessus tous. C'est aussi le Roy Tres-Chrestien, Louys le Iuste, Louys le Domteur de l'Herésie, le Debelateur des monstres de la France, Louys finalement vostre tres-cher Fils, & qui par vn consentement vniuersel de toute la Chrestienté est tenu pour l'ainné de tous vos Enfants. Il semble que l'Escriture conuie vostre Saincteté à cet amour & dilection paternelle enuers ce grand Roy, parce qu'elle introduict l'Espoux de l'Eglise, duquel vous estes Lieutenant en terre, comme se repaisant delicieusement parmi les Lys.

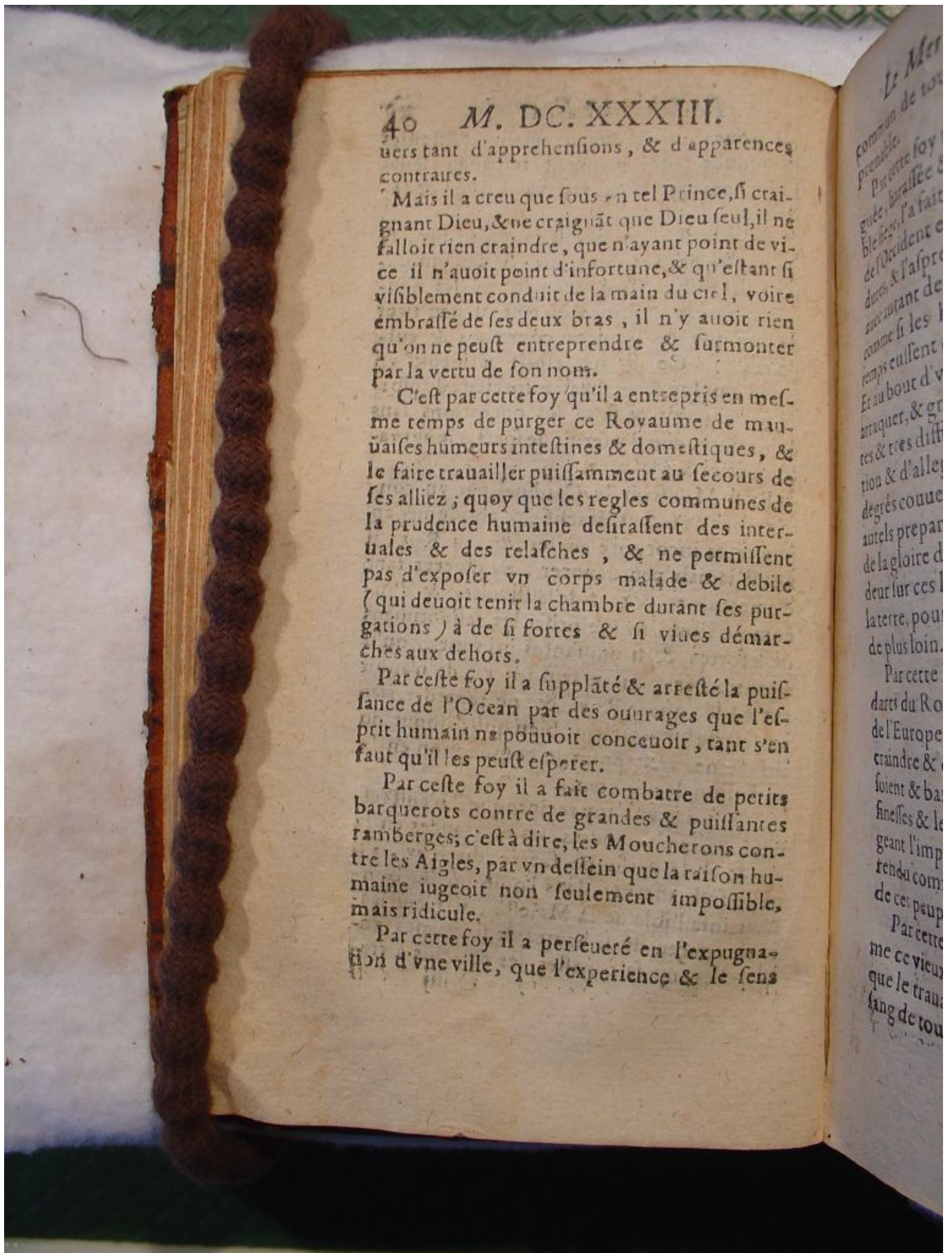
Ceste harangue prononcée de la sorte dans l'espace d'une petite heure, durant laquelle le silence fut si grand parmi la confusion de tant de personnes presentes, que les plus esloignés n'en perdirent pas vne syllabe; Le seignor Francisco Herrera Secretaire des brefs secrets du Pape, remercia, au nom de sa Saincteté, sa Majesté Tres-Chrestienne des preunes qu'elle continuoit de luy rendre de sa bonne volonté, & tesmoigna le contentement qu'elle receuoit voyant le fils ainné de l'Eglise faire vn si volontaire hō-

Z z iij

1633_0728.jpg



1633_0040.jpg



40 M. DC. XXXIII.

uers tant d'apprehensions, & d'apparences
contraires.

Mais il a creu que sous vn tel Prince, si crai-
gnant Dieu, & ne craignât que Dieu seul, il ne
falloit rien craindre, que n'ayant point de vi-
ce il n'auoit point d'infortune, & qu'estant si
visiblement conduit de la main du ciel, voire
embrassé de ses deux bras, il n'y auoit rien
qu'on ne peust entreprendre & surmonter
par la vertu de son nom.

C'est par cette foy qu'il a entrepris en mes-
me temps de purger ce Royaume de mau-
uaises humeurs intestines & domestiques, &
le faire trauailler puissamment au secours de
ses alliez; quoy que les regles communes de
la prudence humaine desirassent des inter-
uales & des relasches, & ne permissent
pas d'exposer vn corps malade & debile
(qui deuoit tenir la chambre durant ses pur-
gations) à de si fortes & si vives démar-
ches aux dehors.

Par ceste foy il a supplaté & arresté la puis-
sance de l'Océan par des ouvrages que l'es-
prit humain ne pouuoit conceuoir, tant s'en
faut qu'il les peust esperer.

Par ceste foy il a fait combatre de petits
barquerots contre de grandes & puissantes
ramberges; c'est à dire, les Moucherons con-
tre les Aigles, par vn dessein que la raison hu-
maine iugeoit non seulement impossible,
mais ridicule.

Par cette foy il a perseueré en l'expugna-
tion d'vne ville, que l'experience & le sens

Le Mer
Commun de tou
prenable.
Par cette foy
guée, harassée
ble de, l'a fait
de l'Océant
durs, & l'aspre
avec autant de
comme si les
temps eussent
Et au bout d'
attaquer, & gr
res & tres diff
tion & d'alle
degrés couue
aurels prepar
de la gloire d
deur sur ces l
la terre, pou
de plus loin.
Par cette
dars du Ro
de l'Europe
craindre &
soient & ba
finesse & le
geant l'imp
rendu com
de ces peup
Par cette
me ce vieu
que le trau
sang de tou

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan